LEDEVOIR

Un impératif «zéro émission» pour les nouvelles constructions à Montréal en 2025

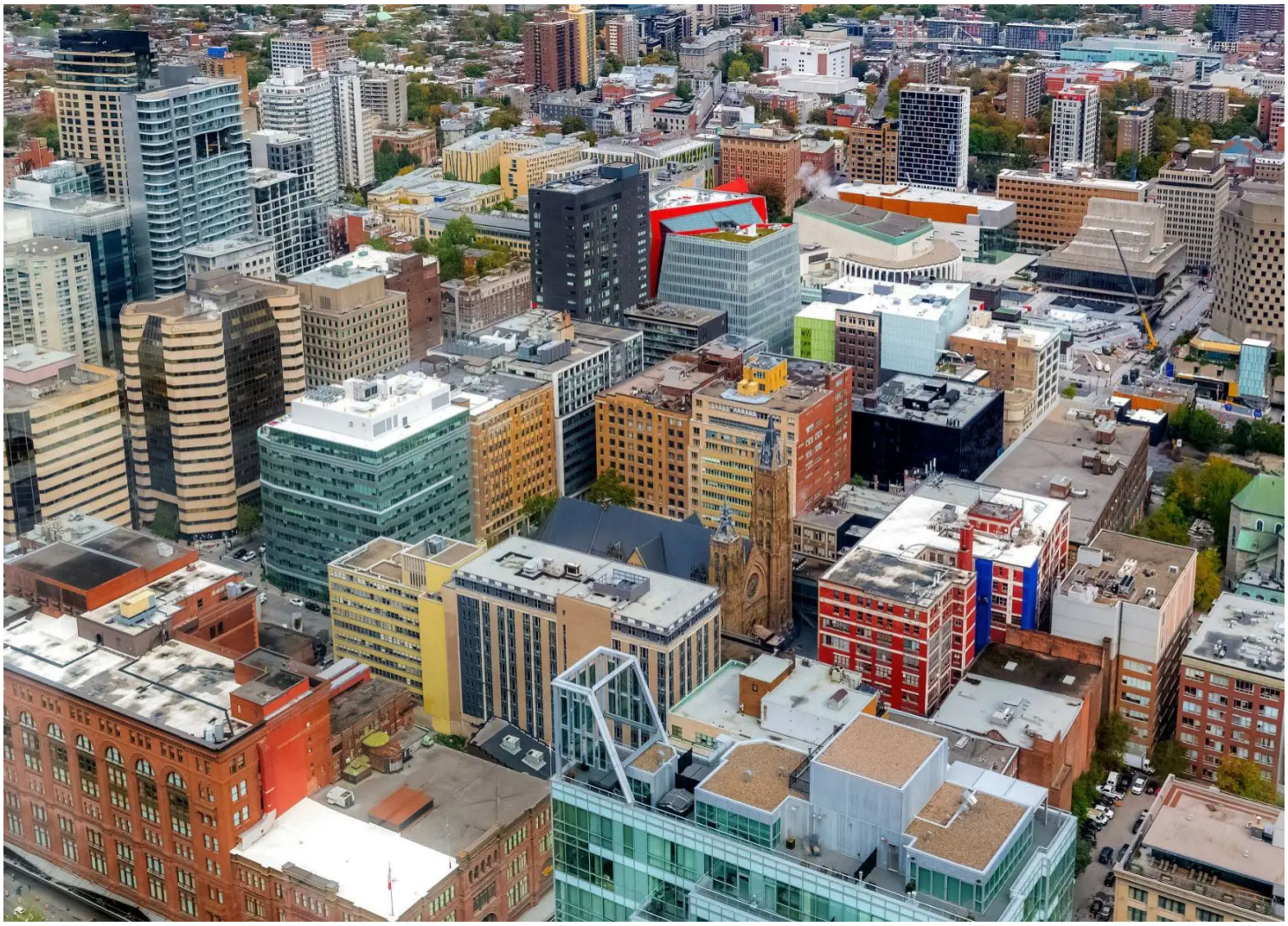

Photo: Pascale Gueret Getty Images La Ville n’autorisera plus que les nouvelles constructions sur son territoire soient chauffés aux énergies fossiles.

Alexis Riopel

Pôle environnement

3 mai 2022
Montréal

Toutes les nouvelles constructions à Montréal devront être « zéro émission » d’ici 2025, annoncera aujourd’hui la mairesse Valérie Plante (https://www.ledevoir.com/valerie-plante?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). La métropole québécoise emboîte ainsi le pas à d’autres grandes villes d’Amérique du Nord qui éliminent les systèmes de chauffage aux énergies fossiles des nouveaux bâtiments érigés sur leur territoire.

Dès 2024, les permis de construction de petits bâtiments (moins de 2000 mètres carrés) seront seulement octroyés à des immeubles dont le fonctionnement n'entraînera pas d'émissions de gaz à effet de serre. Dès 2025, les grands bâtiments (plus de 2000 mètres carrés) seront également assujettis à la mesure.

Dans le cadre du Sommet climat Montréal, l'administration Plante annoncera également aujourd'hui le devancement d'une décennie, à 2040, de son objectif de voir l'ensemble du parc immobilier de la métropole alimenté par des énergies renouvelables. Le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel représente 30 % des émissions de la collectivité montréalaise.

« C'est vraiment un geste déterminant pour accélérer la transition écologique », fait valoir en entrevue Marie-Andrée Mauger, la responsable de la transition écologique et de l'environnement au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Ce texte est publié via notre Pôle environnement (https://www.ledevoir.com/pole-environnement?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)**.**

Le gaz naturel renouvelable (GNR) fera partie des énergies considérées comme carboneutres. Les propriétaires voulant en utiliser devront s'engager à acheter pendant des années des « blocs » de GNR. Ces blocs sont mélangés à ce qui circule dans l'ensemble du réseau d'Énergir, mais 100 % de leur empreinte carboneutre est attribuée à celui qui paie le tarif associé.

Au-delà des grands principes annoncés mardi, un projet de règlement plus détaillé sera présenté l'automne prochain en amont d'une consultation publique sur la feuille de route « Vers des bâtiments montréalais zéro émission ». Le cabinet de la mairesse Plante espère faire adopter le règlement sur les nouveaux bâtiments dès l'an prochain.

Pour demeurer dans son champ de compétence, la Ville de Montréal ne va pas réglementer les systèmes de chauffage, mais bien les rejets polluants libérés dans l'atmosphère, dans ce cas-ci, le CO_2. Elle se fonde sur une jurisprudence internationale en pleine expansion, car le CO_2 n'est pas considéré comme un polluant au sens traditionnel de son règlement.

Pour les bâtiments existants, l'imposition de seuils de performance augmentant graduellement permettra l'atteinte de la carboneutralité en 2040. Les responsables des grands bâtiments devaient déjà divulguer leurs émissions ; dès 2023, ceux des petits bâtiments devront également dire aux autorités municipales si le chauffage se fait au gaz naturel ou au mazout.

Moyens variés

La Ville encouragera le recours à différentes stratégies pour décarboner le parc immobilier (https://www.ledevoir.com/environnement/697041/environnement-donner-une-deuxieme-vie-carboneutre-a-un-immeuble?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) de la manière la plus efficace possible : l'aménagement de réseaux thermiques urbains dans les nouveaux quartiers, l'utilisation de thermopompes à air, la géothermie, le stockage d'énergie, etc. Les compensations carbone ne seront pas admises pour annuler les émissions d'un bâtiment.

La Ville recourra également aux services d'accompagnement d'Hydro-Québec, notamment pour rendre « zéro émission » son propre parc immobilier d'ici 2030. La société d'État posera d'abord un diagnostic sur les bâtiments appartenant à la Ville, avant de proposer des « outils » pour l'aider à décarboner ses immeubles et à améliorer leur efficacité énergétique.

« On veut remplacer les systèmes qui fonctionnent à 100 % aux combustibles fossiles et les électrifier, explique le porte-parole d'Hydro-Québec Maxence Huard-Lefebvre. Dans certains cas, des systèmes de biénergie avec du gaz naturel seront utilisés pour diminuer la consommation lors des pointes de demande (https://www.ledevoir.com/economie/690621/hydro-quebec-devra-augmenter-de-50-sa-capacite-pour-un-quebec-carboneutre?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). »

Le cabinet de la mairesse Plante précise que, dans les bâtiments municipaux dont les équipements de chauffage au gaz sont encore en début de vie utile, des thermopompes électriques seront installées en parallèle. Les deux systèmes fonctionneront en formule biénergie, avec une nette prépondérance de l'électricité. D'ici 2030, seulement du GNR sera utilisé dans ces systèmes.

L'initiative de Montréal s'inscrit dans un contexte plus large (https://www.ledevoir.com/environnement/705051/nouvelles-constructions-des-villes-envisagent-d-interdire-le-gaz-naturel-dans-les-nouvelles-constructions?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). Après des dizaines de villes nord-américaines, dont New York, San Francisco et Vancouver, de nombreuses municipalités du Québec songent à interdire le gaz naturel dans les nouvelles constructions de leur territoire, apprenait *Le Devoir* la semaine dernière.

Infolettre

Abonnez-vous au Courrier de la planète, notre infolettre sur les enjeux environnementaux. (https://www.ledevoir.com/courrier-de-la-planete?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)